

Isabelle Risch
Philippe Jamain

A l'Assemblée générale des membres de
L'Association des amis de la Fondation
"Les Châteaux"

Bioley-Orjulaz, le 27 mars 2024

Rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs des comptes, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de l'Association des amis de la Fondation "Les Châteaux" pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 et couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission est de contrôler et d'évaluer ces derniers.

Compte tenu des examens effectués par sondage, nous pouvons confirmer que :

- Les soldes des comptes du bilan sont justifiés,
- Les justificatifs correspondent à la comptabilité
- La comptabilité est tenue correctement et selon les règles de l'art

Le solde de caisse de CHF 0.75 a été justifié.

Sur la base de notre évaluation, la comptabilité et les comptes annuels répondent aux dispositions du droit suisse et des statuts.

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons d'adopter les comptes annuels présentant un capital propre de CHF 241'102.69 incluant un excédent de produits de CHF 12'269.79 et l'utilisation de la provision pour actions futures de CHF 15'000.-.

Les vérificateurs aux comptes

Isabelle Risch



Philippe Jamain



Annexes : comptes annuels 2023 (bilan, compte de profits et pertes)